

Accès à la salle du complexe sportif Alice Milliat

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e) Mme M. Tél. :

détenteur de l'autorité parentale, autorise l'enfant

NOM PRÉNOM

Date de naissance/...../.....

ADRESSE

Code postal VILLE

ayant **moins de 14 ans**, à utiliser les structures d'escalade de la salle de Millau. J'ai bien noté qu'il doit impérativement être accompagné d'un adulte qui en sera responsable.

ayant **plus de 14 ans**, à utiliser les structures d'escalade de la salle de Millau seul ou accompagné d'un adulte qui en sera responsable. J'atteste que l'enfant est :

non autonome en escalade (*),

autonome de niveau 1 ou détenteur d'un Passeport FFME Escalade blanc (**), à savoir :

- Il sait mettre correctement un baudrier
- Il sait s'encorder en utilisant un nœud de huit tressé avec un nœud d'arrêt
- Il sait utiliser un système d'assurage pour assurer en moulinette
- Il sait parer une chute

autonome de niveau 2 ou détenteur d'un Passeport FFME Escalade jaune (***), à savoir :

- Il sait mettre correctement un baudrier
- Il sait s'encorder en utilisant un nœud de huit tressé avec un nœud d'arrêt
- Il sait utiliser un système d'assurage pour assurer en moulinette et en tête
- Il sait parer une chute
- Il sait grimper en tête

Sous la responsabilité d'un adulte qui l'accompagne, l'enfant aura accès aux mêmes structures et à la même pratique (moulinette ou en tête) que celles autorisées à l'adulte, selon l'autonomie de ce dernier (cf. règlement intérieur).

- Je déclare posséder une assurance responsabilité civile couvrant la pratique de l'escalade pour mon enfant.
- J'ai pris connaissance du Règlement Intérieur de la salle et m'engage à le respecter et le faire respecter par l'enfant.
- J'atteste que l'enfant possède les conditions physiques nécessaires à la pratique de l'escalade.
- J'autorise, en outre, les responsables de la salle de Millau à prendre, en cas d'urgence, les mesures nécessaires à la santé de l'enfant.

À, le/...../.....

Signature du ou des parents ou de l'autorité qualifiée, précédée de la mention « Lu et approuvé »

(*) Il n'a accès qu'à la structure de blocs.

(**) Il a accès à la structure blocs et au mur à cordes en moulinette uniquement.

(***) Il a accès à la structure blocs et au mur à cordes en tête.